

AIDER UN ADDICT

Par Grems18 Postée le 18/02/2023 11:19

Faut il, en attendant que l'alcoolique voit un médecin, lui acheter sa bouteille ou non sur ça demande ? Je sais qu'il faut pas gérer sa consommation à sa place mais est-ce une bonne chose ?

Mise en ligne le 24/02/2023

Bonjour,

Votre proche vous demande de lui acheter ses bouteilles et vous vous interrogez à ce propos. Comme vous le mentionnez à juste titre, gérer sa consommation pourrait être contreproductif puisque lui seul en est responsable. La décision d'entreprendre un changement lui appartient et vous ne pourrez pas agir à sa place.

Il semble que votre proche a envisagé de consulter un médecin et cette décision est précieuse. Vous pouvez en effet l'y encourager, lui proposer votre soutien et maintenir le dialogue avec lui, écouter ce qu'il est prêt à faire. Vous pouvez aussi l'inviter à s'appuyer sur d'autres aides que la vôtre (professionnels de l'addictologie, lignes de soutien, groupes d'entraide...) car travailler sur un changement de consommation est tout un chemin qui peut prendre du temps.

Nous entendons que votre proche vous demande d'acheter ses bouteilles. La décision de répondre à sa demande vous appartient et il ne nous est pas possible de vous répondre précisément. Vous pouvez par contre interroger les avantages et les inconvénients que représente une telle décision pour vous et les conséquences que cela entrainera pour vous et pour la relation avec votre proche.

Si vous souhaitez être aidé dans ce questionnement, vous pouvez appeler "alcool info service" au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours, de 8h à 2h du matin, l'un de nos écoutants pourra vous soutenir dans cette réflexion de manière bienveillante. Vous pouvez aussi faire appel à un de nos écoutants par tchat, de puis notre site internet, tous les jours de 14h à minuit.

Si vous vous sentez démuni face à votre proche face à ses consommations d'alcool, vous pouvez également être reçu pour du soutien dans un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Les CSAPA reçoivent les usagers d'alcool mais aussi leur entourage. Une équipe pluridisciplinaire spécifiquement formée à l'addictologie (médecins, infirmiers, psychologues...) reçoit sur rendez-vous, gratuitement et de manière confidentielle, pour des conseils, de l'écoute, du soutien, de l'aide au sevrage.

Nous vous joignons 1 adresse de CSAPA dans votre ville. N'hésitez pas à les contacter pour un rendez-vous et/ou des renseignements et à transmettre si besoin les coordonnées à votre proche.

Nous vous glissons également un lien vers un article de notre site internet intitulé "comment aider un proche" qui pourra vous donner quelques pistes de réflexion. Nous nous permettons également de joindre un lien explicatif à propos des groupes d'entraide existant sur le territoire national.

Bien cordialement

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIV

CSAPA ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 18 (ANPAA 18)

16, boulevard Juranville
18000 BOURGES

Tél : 02 48 70 79 79

Site web : <https://www.facebook.com/AddictionsFrance18/>

Secrétariat : Lundi: 9h-17h / Mardi: 9h-19h30 / Mercredi: 9h-17h / Jeudi: 9h-17h / Vendredi 12h-17h

Accueil du public : Lundi: 9h-17h / Mardi: 9h-19h30 / Mercredi: 9h-17h / Jeudi: 9h-17h / Vendredi 12h-17h

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- comment aider un proche

Autres liens :

- les groupes d'entraide entre pairs et pour l'entourage

